



Commission Consultative  
Formation Emploi Enseignement

# Avis N°62

**Adopté le 20 septembre 2005**

**Suivi de l'Objectif 3 et de l'avenir des fonds structurels européens**

# ***Suivi de l'Objectif 3 et de l'avenir des fonds structurels européens***

## **1. Rétroactes**

Le Fonds Social Européen est un instrument fondamental pour les actions de formation, d'emploi et d'enseignement sur Bruxelles. A titre d'exemple, chaque année 11 millions d'€ de cofinancement européen soutiennent des actions de formation professionnelle sur Bruxelles. Sur la programmation 2000 – 2006, 77 millions d'€ ont ainsi été alloués. Pour la COCOF, cet apport représente 20 % du budget global de la Formation professionnelle et pour certains organismes d'insertion socio-professionnelle, le FSE représentent 50% de leurs moyens financiers. Le maintien d'un tel financement est vital pour la plupart des opérateurs bruxellois.

Le groupe de travail constitué suite à l'état des lieux de l'Objectif 3 à Bruxelles<sup>1</sup> avait un double objectif :

- collecter et échanger **un maximum d'informations** sur la programmation 2007 – 2013
- définir une **position bruxelloise** intégrant les spécificités de Bruxelles et dans laquelle chaque partenaire (COCOF, CF, RBC) puisse se retrouver.

Le groupe de travail a remis un premier avis<sup>2</sup> déposé et approuvé à la séance du 29 juin 2004.

Après cet avis, le groupe de travail s'est réuni à **trois** reprises :

- le 23/02/05 : présentation par Mme Agnès DE GOUY<sup>3</sup> de son mémoire intitulé : « *La Commission communautaire française dans les programmes européens de l'Objectif 3 – Analyse institutionnelle et budgétaire de la période 2000 – 2006 et perspectives pour la prochaine période de programmation* ».
- le 9/03/05 : présentation de l'état d'avancement du dossier sur les fonds structurels par M. Geert DE PROOST, Représentant permanent de la Région de Bruxelles Capitale auprès de l'Union européenne.
- Le 12/04/05 : présentation des négociations en cours entre Etats membres et des perspectives financières par M. Thierry DELAVAL, Délégué général de la Région wallonne auprès de l'Union européenne.

Le groupe de travail s'attache à répondre aux demandes des membres de la CCFEE et aux questions posées par l'actualité. L'agent relais s'engage à suivre le dossier et à en informer les membres de la CCFEE et du groupe de travail.

---

<sup>1</sup> « Etat des lieux de la mise en œuvre de l'Objectif 3 à Bruxelles, 2002 – 2003 (DOCUP Wallonie – Bruxelles) » réalisé par Gaëlle LANOTTE.

<sup>2</sup> Avis de la CCFEE sur « Le suivi de l'Objectif 3 et l'avenir des fonds structurels » / Réf. 29 juin 2004

<sup>3</sup> Agnès DE GOUY est Conseillère – Chef de Service à la COCOF

## **2. Principales informations collectées**

Les 10 février<sup>4</sup> et 14 juillet<sup>5</sup> 2004, la Commission européenne a adopté deux propositions relatives aux défis politiques d'une part et à la réforme de la politique de cohésion et aux perspectives financières de l'Union élargie pour 2007 –2013 d'autre part. La deuxième proposition fait également état des dispositions législatives spécifiques liées au futur cadre financier et notamment au Fonds Social Européen.

Les informations récoltées et les débats préparatoires aux réformes des fonds européens figurent dans l'annexe 1 « *note de travail* ».

La réforme de la politique de cohésion va engendrer **la réorganisation des actuels Objectifs 1, 2 et 3 et la suppression des Programmes d'initiatives communautaires (PIC) sous leur forme actuelle**. Pour 2007 – 2013, trois priorités ou objectifs se partageront l'enveloppe budgétaire de la politique de cohésion:

- ✓ « **Convergence** » (pour l'actuel **Objectif 1**) destiné à accroître la convergence économique des régions les moins développées – 78% du budget de la politique de cohésion répartis entre le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion.
- ✓ « **Compétitivité régionale et emploi** » (pour les actuels **Objectifs 2 et 3**, les PIC **Equal et Urban** et le **volet C d'Interreg**) destiné à promouvoir des programmes de développement régional via le FEDER et des programmes nationaux ou territoriaux via le FSE, programmes visant à favoriser l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises ainsi que le développement des marchés du travail orientés vers l'inclusion sociale – 18 % du budget de la politique de cohésion.
- ✓ « **Coopération territoriale européenne** » (pour l'actuel programme **Interreg** – volet A et B) destiné à intensifier la coopération transnationale – 4% du budget de la politique de cohésion financé par le FEDER.

Les Etats membres contribuent au budget européen global à hauteur d'un pourcentage sur leurs richesses générées (sur base du PIB/hab.). **Actuellement, pour la programmation 2000 – 2006, ce taux est de 1,24%. Dans sa proposition du 14 juillet 2004, la Commission a proposé d'augmenter ce taux à 1,26%. Les négociations actuelles font état d'un taux entre 1,05%<sup>6</sup> et 1,09%. Les 6 contributeurs nets se positionnant en faveur de 1% et du maintien unique de l'objectif ou de la priorité « convergence ».**

Le budget global européen est réparti en quatre rubriques :

- ✓ **Rubrique 1 : Politique de Lisbonne** (plus de 40% du budget global de l'UE) avec
  - *la sous-rubrique 1A « Recherche – Innovation – Compétitivité »*
  - *la sous-rubrique 1B « Politique de cohésion »*, les 3 nouveaux objectifs relèvent de cet axe.
- ✓ **Rubrique 2 : la Politique agricole commune** (plus de 30% du budget)
- ✓ **Rubrique 3 : « Justice et Affaires sociales »** (2% du budget)
- ✓ **Rubrique 4 : « Relations extérieures »** (10% du budget)

**La position belge : 1,15% du PIB/habitants et rubrique 1 « Politique de Lisbonne » prioritaire.**

- **La Région wallonne, la région de Bruxelles Capitale, la Communauté française et la COCOF se sont positionnées en faveur de la sous rubrique 1B**

<sup>4</sup> Communication de la Commission au Conseil et au parlement européen : « Construire notre avenir commun – Défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie – 2007 – 2013 ». Texte complet :

[http://www.eurosfaire.prd.fr/bibliothèque/pdf/COM\\_2004\\_101\\_fr\\_budget.pdf](http://www.eurosfaire.prd.fr/bibliothèque/pdf/COM_2004_101_fr_budget.pdf)

<sup>5</sup> Propositions législatives de la Commission européenne pour la réforme de la politique de cohésion (période 2007 –2013).

Propositions disponibles sur [http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2004/com2004\\_0492fr01.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2004/com2004_0492fr01.pdf)

<sup>6</sup> Proposition luxembourgeoise déposée au Sommet européen du 16 et 17 juin.

- La **Communauté flamande** se positionne en faveur de la **sous rubrique 1A**, essentiellement intéressée par le volet « recherche »

### **3. Avis de la Commission consultative « Formation – Emploi – Enseignement »**

#### **3.1. Actions et public-cible**

Aujourd'hui, les actions d'éducation, de formation et de mise à l'emploi financées par l'objectif 3 et le programme Equal via le FSE se retrouveront demain au sein de **la priorité 2 « compétitivité régionale et emploi »**. Cette priorité regroupera également le soutien aux initiatives de développement économique et de rénovation urbaine financées par le FEDER. **La CCFEE demande qu'au sein de la Région de Bruxelles Capitale, une part substantielle des moyens soit consacrée aux actions d'éducation, de formation et de mise à l'emploi.**

Le **Fonds Social Européen**, par la **priorité «compétitivité régionale et emploi »** doit soutenir un public de **demandeurs d'emploi et de travailleurs infra-qualifiés**. Pour répondre aux exigences de qualifications sans cesse plus élevées et pour faire face aux mutations économiques, l'accent doit également être mis sur la formation des travailleurs les moins armés, de manière à renforcer leur adaptabilité et leur reconversion.

Deux axes sont également fondamentaux pour Bruxelles :

- la **formation initiale** qui va permettre à la personne d'avoir une bonne base d'insertion ;
- le **formation continuée** des travailleurs en vue d'une ou plusieurs reconversions.

Pour Bruxelles, les actions de formation qui doivent être soutenues par le FSE relèvent de: l'alphabétisation, la formation pré-qualifiante, la formation qualifiante, l'enseignement en alternance, l'enseignement technique et professionnel, la formation continue, la formation par le travail. L'accent doit être mis sur les formations relatives à des métiers du secteur tertiaire et principalement dirigées vers les fonctions dites « critiques ». L'apprentissage des langues, le français langue étrangère (écrit et parlé), l'informatique et les TIC, la comptabilité, la bureautique sont notamment des sections de formation à privilégier.

Pour la CCFEE, au sein du budget européen, **la priorité doit être accordée à la sous-rubrique 1B** <sup>7</sup>regroupant notamment aujourd'hui les objectifs 2 et 3 et demain la priorité 2 « compétitivité et emploi ». La priorité doit être maintenue sur l'emploi, la formation et l'éducation à l'égard d'un public fragilisé de demandeurs d'emploi tout comme le maintien des travailleurs dans l'emploi.

#### **3.2. Document bruxellois de référence**

##### **Consultation régionale**

La CCFEE recommande l'élaboration d'un **cadre régional et communautaire au regard des critères bruxellois**, sur base du **Pacte social pour l'emploi des Bruxellois**, du **Contrat pour l'Economie et l'Emploi 2005 – 2010 à Bruxelles (C2E)** et du **Contrat pour l'école**<sup>8</sup>, où les **axes stratégiques suivants « Formation – Emploi – Enseignement »** font le lien avec la politique de Lisbonne, l'emploi et la Stratégie européenne pour l'emploi (SEE).

La CCFEE demande une plus grande collaboration au niveau bruxellois : la CCFEE rappelle la nécessaire collaboration, réflexion et préparation entre les entités bruxelloises (RBC, COCOF, CF) et avec le Fédéral en concertation avec les lieux existants de négociation, de consultation et de réflexion :

<sup>7</sup> La CCFEE partage ainsi la position de la RW, de la CF, de la RBC et de la COCOF.

<sup>8</sup> Le Contrat stratégique pour l'éducation a été remodelé et rebaptisé le « *Contrat pour l'école* » le 31 mai 2005. Un avis a été remis par le CCFEE sur le Contrat stratégique pour l'éducation en sa séance du 26/04/2005.

- le CESRBC
- la CCFEE,
- le BNCTO,
- le Pacte territorial pour l'emploi.

Cette recommandation prolonge et précise celle qui avait été faite dans l'avis du 29 juin 2004 (cf. annexe 2). « *La CCFEE recommande... une plus grande coordination au plan régional, principalement dans le cadre du PRD (Plan régional de développement) et du PARE (Plan d'action régional pour l'emploi), des différentes initiatives poursuivies dans le cadre des objectifs définis par les fonds structurels.* ».

### **Document de référence**

Dans son avis intermédiaire du 29 juin 2004, la CCFEE avançait la recommandation suivante : « *La CCFEE préconise un DOCUP bruxellois regroupant l'ensemble des entités bruxelloises : la Région de Bruxelles-Capitale, la COCOF, la Communauté française, la Vlaamse Gemeenschap... pour que l'action des fonds structurels soutienne les priorités bruxelloises.* »<sup>9</sup>

L'élaboration d'un DOCUP bruxellois est complexe dans le paysage institutionnel. La CCFEE propose la rédaction d'un **document bruxellois de référence** reprenant les priorités bruxelloises sur l'axe Formation – Emploi – Enseignement. Ce document de référence ferait le lien entre les DOCUP TROIKA et le DOCUP RBC. La collaboration entre les deux DOCUP est indispensable. Le document reprendrait les recommandations du Contrat pour l'économie et l'emploi des bruxellois et du Contrat pour l'école.

### **Politique régionale**

Les fonds structurels doivent être en cohérence avec le C2E (cf. chantier 7 du C2E : Interface formation – éducation – emploi). Ce « *document bruxellois* », défini comme un document de référence devrait reprendre les recommandations du C2E et du Contrat pour l'école et s'appuyer sur un plan pour la formation continue des Bruxellois. Ce plan, inscrit dans le prolongement du C2E, sur l'éducation et la formation, ferait le lien entre les deux contrats et rejoindrait la politique de Lisbonne en matière d'éducation et de formation (cf. Processus « Education et Formation 2010 »<sup>10</sup>).

### **3.3. Besoins et critères**

L'élaboration d'un cadre bruxellois clair, précis, soucieux des besoins bruxellois, devrait permettre **aux autorités politiques bruxelloises de se positionner efficacement lors des négociations budgétaires au sein de la Belgique**. L'avis intermédiaire indiquait déjà : « *Les estimations actuelles semblent montrer que les montants octroyés par le FSE, dans le cadre de la « Priorité 2 » seraient moins élevés que pour la période 2000 – 2006. Ces montants représenteraient environ 87 % des budgets actuels des Objectifs 2 et 3. Sans compter que dans ces montants plus faibles, nous serions également susceptibles d'intégrer des actions non reprises aujourd'hui dans les Objectifs 2 et 3* »<sup>11</sup>. En cas de diminution du budget global de l'Europe, cette tendance se confirmerait.

La CCFEE recommande le **maintien des critères actuels** de répartition des fonds entre entité fédérées (octroi des fonds sur base des taux de chômage, chômage des jeunes, chômeurs de longue durée et sur base de la population) qui reflètent assez justement la situation des Bruxellois sur l'axe « éducation – formation – emploi ». **La répartition des moyens consacrés à la priorité « compétitivité et emploi » doit se faire sur base de critères socio-économiques prenant en compte la réalité du**

<sup>9</sup> Avis de la CCFEE sur « Le suivi de l'Objectif 3 et l'avenir des fonds structurels » / Réf. 29 juin 2004.

<sup>10</sup> Ce processus recommande, entre autre, la diminution d'ici 2010 du taux moyens de jeunes quittant prématurément l'école sans qualification et d'augmenter le taux de participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie de la population adulte en âge de travailler (25 – 64 ans).

<sup>11</sup> Mémoire de A ; DE GOUY « *La Commission communautaire française dans les programmes européens de l'Objectif 3 – Analyse institutionnelle et budgétaire de la période 2000 – 2006 et perspectives pour la prochaine période de programmation* ».

**marché de l'emploi comme le taux de chômage et les besoins de formation.** Une attention doit être portée aux jeunes chômeurs, aux jeunes sans qualification ou faiblement qualifiés, aux chômeurs et travailleurs infra-qualifiés.

### **3.4. Aspects financiers**

**Au niveau financier** les recommandations précédentes sont réaffirmées.

« *La CCFEE demande également une simplification des contrôles financiers* ».

**Elle demande la mise en place d'un mécanisme efficace de pré-financement. Elle rappelle qu'il est également nécessaire que les opérateurs bénéficient des montants qui leur sont attribués dans un délai rapide.** De nombreux opérateurs n'ont pas la capacité financière de pré-financer leurs actions même sur un laps de temps court.

« *La Commission demande une réflexion sur le degré de dépendance actuelle des opérateurs envers le Fonds social européen* ».

« *La CCFEE préconise le lancement d'une réflexion entre les acteurs bruxellois, relative à la répartition des moyens alloués, aux délais dans la liquidation des financements et à la simplification des contrôles financiers* ».

En terme de financement complémentaire, et a fortiori si diminution des Fonds européens, la CCFEE recommande le renforcement de **la contribution des fonds sectoriels**. Cette proposition acceptée par les interlocuteurs sociaux figure dans le Pacte social pour l'emploi des Bruxellois. Par la contribution des fonds sectoriels, nous pourrions renforcer les politiques d'emploi et de formation. Ce point ressortait déjà de l'étude de Claire de BRIER<sup>12</sup>. Cet apport consoliderait les politiques menées actuellement par la région bruxelloise sur la résorption du chômage, l'expansion économique et la mise à l'emploi des jeunes, ainsi que celles menées par la COCOF<sup>13</sup> en matière de formation et d'insertion.

La CCFEE, par l'intermédiaire de l'agent relais FSE et avec l'aide du groupe de travail, se chargera d'informer et de réorienter les opérateurs en fonction des nouvelles priorités.

Enfin, la CCFEE indique que la nouvelle programmation 2007 – 2013, ne doit pas nous faire oublier la programmation actuelle 2000 – 2006 afin de bien clôturer cette programmation en cours et de permettre à chaque opérateur de bien recevoir la part FSE qui lui a été attribuée pour cette période.

---

<sup>12</sup> « Contribution des fonds sectoriels à la formation professionnelle en Belgique » Claire de BRIER, Novembre 2002.

<sup>13</sup> La COCOF travaille sur une enveloppe fermée, elle « vit » sur un budget fixe.

# Annexe 1 : note de travail

## 1. Informations récoltées et incertitudes

### **1.1. « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi », « Coopération territoriale européenne »**

**Tableau 1**

Fonds structurels	
Programmation 2000 – 2006 235 milliards d'€ / 15 Etats membres	Programmation 2007 – 2013 / 336 milliards d'€ 25 Etats membres
Objectif 1 : 136 milliards d'€	Convergence : 262 milliards d'€
Objectif 2 : 22,5 milliards d'€	Compétitivité régionale et emploi : 60,5 milliards d'€
Objectif 3 : 24 milliards d'€	
PIC : 10,5 milliards d'€	
	Coopération territoriale européenne : 13,5 milliards d'€
Fonds de cohésion : 18 milliards d'€	
Fonds de pré-adhésion : 22 milliards d'€	

**Remarques sur le tableau 1 :**

- Les chiffres mentionnés pour la période 2007 - 2013 relèvent de la proposition de la Commission/ taux de 1,26 % du PIB/hab. pour chaque Etat membre.
- Les PIC : Programmes d'Initiatives Communautaires : Equal, Urban, Interreg.
- Le Fonds de cohésion finance des projets en Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal.
- Fonds de pré-adhésion destiné aux pays entrants

**Réorganisation des Objectifs 1, 2, 3 et suppression des Programmes d'initiatives communautaires (PIC) sous leur forme actuelle.**

**Pour la programmation 2007 – 2013, trois priorités:**

- ✓ « **Convergence** »<sup>14</sup> reprenant l'actuel « **Objectif 1** » soutiendra la croissance et la création d'emplois dans les régions les moins développées de l'UE.  
Eligibilité : Régions dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne de l'ensemble des 25 Etats membres. Une exception est prévue pour les régions des 15 dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne du PIB des 15 (« effet statistique »).  
Budget : 78% du budget de l'enveloppe de la politique de cohésion de 336 milliards d'€ soit 262 milliards d'€ répartis entre le FEDER<sup>15</sup>, le FSE et le Fonds de cohésion.

<sup>14</sup> Priorités plus détaillée car elle concerne les opérateurs bruxellois.

<sup>15</sup> Fonds européen de développement régional

- ✓ « **Compétitivité régionale et emploi** » reprenant les actuels « **Objectif 2** », « **Objectif 3** », les programmes « **Equal** », « **Urban** » et le volet C de « **Interreg** »<sup>16</sup> soutiendra la politique de cohésion.

**Eligibilité** : toutes les régions ne pouvant prétendre à l'objectif « Convergence ».

**Budget** : 18% du budget soit 60,5 milliards d'€ répartis entre le FEDER et le FSE.

Les domaines d'actions couvrant cet objectif sont semblables aux domaines actuels.

Pour 2007 – 2013, nous retrouvons **5 domaines d'actions** communs au FSE et FEDER et **deux domaines d'actions transversaux** à savoir :

- ❖ **Domaine 1** : Le renforcement de la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises.
- ❖ **Domaine 2** : L'amélioration de l'accès à l'emploi, la prévention du chômage, le prolongement de la vie active et l'augmentation de la participation au marché du travail des femmes et des migrants.
- ❖ **Domaine 3** : Le renforcement de l'inclusion sociale par :
  - ⇒ le soutien à l'intégration dans l'emploi des personnes désavantagées ;
  - ⇒ la lutte contre la discrimination.
- ❖ **Domaine 4** : L'amélioration du capital humain par l'encouragement des réformes des systèmes d'éducation et de formation.
- ❖ **Domaine 5** : La promotion du partenariat (mise en réseaux des acteurs concernés) pour les réformes en matière d'emploi et d'inclusion sociale.

**Les deux domaines transversaux** :

- ❖ La diminution des discriminations (hommes – femmes notamment)
- ❖ Le développement d'activités innovatrices et la coopération transnationale. Au niveau des échanges transnationaux, un accent est mis sur l'inclusion du public cible dans l'emploi.

**Remarques** :

- L'ensemble de la Région de Bruxelles Capitale sera éligible, la **notion de zonage** propre à l'actuel « **Objectif 2** » est supprimée pour la programmation 2007 – 2013.
- La répartition de la priorité « **Compétitivité régionale et Emploi** » serait de l'ordre de 50% pour le **FEDER** et 50% pour le **FSE** avec une éventuelle marge de transfert d'un Fonds à l'autre de 5 ou 10%. Une autre source fait état d'une répartition FEDER 30% / FSE 70% avec un transfert de 5% environ d'un Fonds à un autre.
- Introduction du domaine « **Capital humain** » dans la priorité « **Compétitivité régionale et emploi** ». Le « **Capital humain** » vise la réforme des systèmes d'éducation et de formation en vue d'améliorer l'insertion professionnelle et « l'employabilité ». Former les personnes en vue de les rendre plus qualifiées. Le « **Capital humain** » ne vise pas les actions communautaires d'éducation et de formation que sont les programmes intégrés<sup>17</sup> : Comenius, Erasmus, Léonardo da Vinci, et Grundtvig ainsi que l'Europass. Le « **Capital humain** » vise l'éducation initiale, la formation qualifiante, la formation professionnelle, la formation continue et l'alternance.
- Les deux domaines transversaux et la « **promotion du partenariat** » sont issus du PIC Equal. Equal disparaît sous sa forme actuelle de « **Programme d'initiative communautaire** » mais les principes de transnationalité, d'égalité des chances et de partenariats sont maintenus. Le caractère transnational deviendrait « optionnel », laissé à l'appréciation du politique et de l'autorité de gestion.

- ✓ « **Coopération territoriale européenne** » reprenant les volets A et B du programme « **Interreg** »<sup>18</sup> soutiendra la mise en place d'une économie concurrentielle et durable dans les régions des Etats membres divisées par les frontières nationales (actions transfrontalières, transnationales et interrégionales).

**Budget** : 4% du budget soit 13,5 milliards d'€ financé par le FEDER.

<sup>16</sup> Le volet C du programme « **Interreg** » vise à développer les contacts et les échanges entre des groupes de régions qui ne sont pas transfrontalières (un peu à l'image du partenariat transnational « **Equal** »)

<sup>17</sup> Programmes de mobilité : Comenius concernant l'enseignement obligatoire, Erasmus l'enseignement supérieur et universitaire, Léonardo da Vinci la formation professionnelle et Grundtvig l'éducation des adultes.

<sup>18</sup> Le volet A du programme « **Interreg** » concerne les actions transfrontalières : France – Wallonie – Flandre, Eurorégio et Wallonie-Lorraine-Luxembourg. Il a pour but de développer les relations, notamment via l'enseignement et la formation, entre ces zones. Le volet B concerne les questions d'aménagement du territoire et de l'environnement.



## 1.2. Budget européen

Les Etats membres contribuent au budget européen à hauteur d'un pourcentage sur base du PIB/habitant ou du RNB (revenu national brut). Actuellement, ce taux est de 1,24%. La Commission a proposé de l'augmenter à 1,26%. La Belgique s'est positionnée en faveur de 1,15% **et les négociations en cours évoquent entre un taux qui oscillerait entre 1,05 et 1,09%. Les 6 contributeurs nets<sup>19</sup> se positionnent en faveur d'un taux de crédits d'engagement UE de 1% du PIB/ hab. estimant que seul le maintien de l'objectif « Convergence » est nécessaire.** Les négociations auront des répercussions sur les montants de chaque rubrique et sous-rubrique et sur chaque priorité.

**Tableau 2 :**

Crédits d'engagement (% du PIB/hab. par EM)	Budget européen global
Si 1,26%	1025 milliards d'€
Si 1,15%	935,5 milliards d'€
Si 1,10%	895 milliards d'€
Si 1,07%	870,5 milliards d'€
Si 1%	813,5 milliards d'€

Budget européen global pour 2007 – 2013 : 1025 milliards d'€ (si 1,26%)

Ce budget global est réparti en quatre rubriques :

- **Rubrique 1 :** La Politique de Lisbonne avec deux sous rubriques :
  - **1A : Recherche – Innovation – Compétitivité** (budget 110 milliards d'€ : augmentation de l'ordre de 250 à 300 % par rapport à la programmation 2000 – 2006). La rubrique 1A est également appelée « *Compétitivité pour la croissance et l'emploi* ». Les programmes intégrés de mobilité Comenius, Erasmus, Léonardo da Vinci et Grundtvig<sup>20</sup> se retrouvent sur la rubrique 1A.
  - **1B : Politique de cohésion** (budget 336 milliards d'€ : augmentation de 33 % par rapport à 2000 - 2006). La rubrique 1B est également appelée « *Cohésion pour la croissance et l'emploi* ». Les objectifs « Convergence », « Compétitivité régionale et emploi » et « Coopération territoriale européenne » relèvent de la sous-rubrique 1B.
- **Rubrique 2 :** La PAC (Politique agricole commune) (budget 330 milliards d'€). Ce budget a été arrêté lors du Conseil européen de décembre 2002.
- **Rubrique 3 :** la JAI (Justice et Affaires intérieures) (budget 20 – 25 milliards d'€)
- **Rubrique 4 : Relations extérieures** (budget 85 milliards d'€) : augmentation importante du budget de cette rubrique suite aux attentats du 11 septembre.

**La position belge : taux des crédits d'engagement : 1,15% du PIB/hab. avec une rubrique prioritaire la rubrique 1 « Politique de Lisbonne ».** Une nuance est à apporter entre la position francophone et la position flamande :

- ✓ **La Région wallonne, la Communauté française et la région de Bruxelles-Capitale se sont positionnées en faveur de la sous-rubrique 1B** comme priorité absolue au sein du budget européen (maintien du montant de 336 milliards d'€)

<sup>19</sup> France, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-bas, Autriche et Suède.

<sup>20</sup> Ces programmes sont également connus sous le vocable de « programmes Socrates ».

- |   |
|---|
| ✓ <b>La Communauté flamande a jeté son dévolu sur la sous rubrique 1A</b> et principalement voire exclusivement sur le volet « Recherche ». |
|---|

Initialement, les perspectives financières devaient être arrêtées au Sommet des 16 et 17 juin 2005. Mais les élections britanniques du 4 mai et le référendum français sur la Constitution européenne du 29 mai viennent sérieusement remettre en question cette échéance. Une fois les perspectives financières arrêtées, il faut compter 18 mois de travail avant le lancement des programmes proprement dits. Si les perspectives financières sont arrêtées fin juin, les programmes pourraient commencer le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

A l'heure actuelle, les financements sont prévus jusque mi-2006. Les opérateurs devront vivre sur les non consommés de la programmation 2000 – 2006 pour le second semestre 2006. Il est inenvisageable de leur demander de prolonger cette période jusque mi-2007

Le budget global européen sera revu à la baisse comme le budget de trois rubriques sur quatre, le budget attribué à la PAC ayant été arrêté.

### 1.3. Incertitudes

- ✓ Maintien du **Hainaut** dans la priorité « Convergence » ou transfert du Hainaut dans la priorité « Compétitivité régionale et emploi ».
- ✓ Quelle sera l'incidence de la **diminution du budget** européen sur la **rubrique 1**. Pour la **sous-rubrique 1B**, la diminution va porter sur les trois priorités mais comment va se pondérer cette diminution :
  - « Convergence » : diminution du montant attribué au « phasing-out statistique » : l'enveloppe des 15 anciens Etats membres sera revue à la baisse. Celle des 10 nouveaux ne bougera pas. La priorité « Convergence » est considérée comme prioritaire à l'égard des nouveaux entrants lors de la programmation 2007 - 2013.
  - « Compétitivité régionale et Emploi » si l'enveloppe de la rubrique 1B qui est actuellement de 336 milliards d'€ descend **en-dessous de 310 milliards d'€** nous sommes susceptibles de **perdre la moitié du montant attribué à cette priorité**<sup>21</sup>. Dans le cas d'une diminution de 50%, les nouveaux Etats membres perdraient également une partie des montants qui leur étaient destinés et l'Europe réintroduirait la notion de zonage et les PIC (programmes d'initiatives communautaires). **La position belge de 1,15% du PIB/hab. permettrait de maintenir la rubrique 1B aux alentours ou légèrement au-dessus des 310 milliards d'€. Les négociations actuelles 1,05 – 1,09 % et encore moins la position des six contributeurs nets ne permettraient ce maintien.**
  - « Coopération territoriale et européenne » : Actuel programme « Interreg » intégré comme objectif sur base de la proposition de la Commission. Les Etats membres vont revoir cette priorité à la baisse.
- ☞ **Les négociations sur les perspectives budgétaires 2007 – 2013 risquent de se cristalliser sur la sous-rubrique 1B :**
  - Le **montant attribué à la PAC ne bougera plus** et les montants moins importants des autres rubriques « JAI » et « affaires intérieures » laissent peu de marge de manœuvre aux Etats membres.
  - Dans la rubrique 1, la plupart des Etats membres veulent **préserver et favoriser la « Recherche » qui relève de l'axe 1A**. Cet axe concerne également les programmes intégrés d'éducation et de formation (programmes de mobilité « Socrates »)
  - Dans la rubrique 1B, les Etats membres se prononcent en faveur de la priorité « Convergence » au détriment des priorités « Compétitivité régionale et Emploi » et « Coopération territoriale et européenne ». Le montant attribué à cette dernière priorité est trop faible pour récupérer les montants « perdus ».

<sup>21</sup> La diminution du budget attribué à la sous-rubrique 1B ne pèsera pas de manière équivalente sur chacune des 3 priorités. Les Etats membres ont convenu de ne pas diminuer le budget attribué à la priorité « Convergence » pour les nouveaux entrants.

- ✓ Aujourd'hui, il est impossible de se prononcer sur les montants attribués à Bruxelles pour 2007 – 2013. Une diminution semble inévitable même si la Région wallonne a fait plusieurs simulations pour la sous-rubrique 1B. Les **simulations** étaient plus ou moins favorables à Bruxelles. La simulation la plus favorable à Bruxelles faisait état d'une augmentation de 50 millions d'€. Les montants passeraient de 160 à 210 millions d'€. Bruxelles a des caractéristiques à faire valoir dans l'octroi de montants européens : nombre important de chômeurs complets indemnisés, de chômeurs de longue durée, de jeunes chômeurs, de femmes chômeuses...
- Remarque : les simulations de la RW ont été faites sur base du taux d'engagement de 1,26%.

## 2. Contexte bruxellois

### 2.1. Contexte économique et démographique

Bruxelles est confronté à un paradoxe. **Cette ville est créatrice de richesses mais elle ne bénéficie pas de l'ensemble des richesses qu'elle produit.** Par contre, elle génère de la pauvreté et de l'exclusion. « Ainsi en comparant la répartition du PIB par région au revenu disponible par région, on passe de 19,2% à 9,5% pour la Région bruxelloise »<sup>22</sup>.

Bruxelles :

- **Premier bassin d'emploi** de la Belgique. « La RBC compte 650 000 emplois sur son territoire »<sup>23</sup>.
- **Région la plus riche de Belgique** si l'on se réfère au PIB/hab. Le PIB/hab. de la RBC est 2 fois plus élevé qu'en Flandre et 2,7 fois plus élevé qu'en Wallonie<sup>24</sup>.
- **Une des régions les plus riches d'Europe** (PIB 19,2%<sup>25</sup>). Selon un classement établi par Eurostat en mars 2004, Bruxelles se retrouve en deuxième position derrière Londres<sup>26</sup>.
- Abrite une population à hauts revenus exonérés d'impôt.
- Accueille les **travailleurs navetteurs** ne payant pas leurs impôts à la Région de Bruxelles Capitale. 54% de l'emploi à l'intérieur de Bruxelles est occupé par des navetteurs. Il y a 7 fois plus de personnes qui viennent travailler à Bruxelles que des Bruxellois qui vont travailler en Flandre ou en Wallonie<sup>27</sup>.
- **Taux chômage le plus élevé des trois Régions** (taux de 22 %). « Le taux de chômage pour la région bruxelloise est aujourd'hui nettement supérieur à la moyenne européenne, alors que la Belgique dans son ensemble connaît un taux de chômage inférieur à la moyenne européenne »<sup>28</sup>.
- **Chômage touchant majoritairement les jeunes, les personnes peu qualifiées, d'origine étrangère.** Les constats du taux de chômage sont particulièrement préoccupants pour la Région bruxelloise si l'on se réfère au chômage des jeunes, au chômage des faiblement qualifiés et au chômage de longue durée. « Pour l'ensemble de la Belgique, le taux de chômage des jeunes est supérieur à la moyenne européenne (21,7% en Belgique contre 14,6% dans l'UE en 2003). La situation est extrême en Région bruxelloise. Le taux de chômage des jeunes (35,1% en 2003) y est nettement supérieur à la moyenne européenne.»<sup>29</sup> « Le recul continu de l'emploi ouvrier est d'autant plus préjudiciable à la Région de Bruxelles que sa réserve de main d'œuvre reste à grande dominante ouvrière »<sup>30</sup> « Les chances de trouver un emploi augmentent au fur et à mesure de l'élévation du niveau d'études : en RBC, le taux de chômage pour le niveau le plus bas est de 28% alors que pour les universitaires, il est de 7,7%. Les taux de chômage sont systématiquement plus importants pour tous les niveaux d'études à Bruxelles comparativement au reste du pays avec des proportions un peu plus élevées pour les niveaux d'études plus faibles. Les écarts de

<sup>22</sup> Contrat pour l'économie et l'emploi, Bruxelles 2005 – 2010, annexe I p. 63

<sup>23</sup> Idem p. 67

<sup>24</sup> Contrat pour l'économie et l'emploi, Bruxelles 2005 – 2010, annexe I p. 62

<sup>25</sup> Observatoire bruxellois du marché et des qualifications, décembre 2004

<sup>26</sup> Contrat pour l'économie et l'emploi, Bruxelles 2005 – 2010, annexe I p. 62

<sup>27</sup> Idem p. 63

<sup>28</sup> Idem p. 75

<sup>29</sup> Idem p. 76

<sup>30</sup> Idem p. 71

taux de chômage les plus importants entre le RBC et le reste de la Belgique se retrouvent pour l'enseignement technique et professionnel . »<sup>31</sup> « Le taux de chômage des diplômés extra-communautaires est de 4 fois supérieur, ce qui illustre qu'outre la scolarité, d'autres facteurs interviennent. Ainsi l'obtention d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur représente pour ces populations un avantage moindre pour l'insertion sur le marché du travail. Leurs investissements en formation sont moins valorisés »<sup>32</sup>.

- **Exigence des niveaux de qualifications élevés.** « Aujourd'hui, 46% des emplois en Région bruxelloise sont occupés par des travailleurs diplômés de l'enseignement supérieur alors que cette proportion est de 32% pour le reste du pays. En 10 ans, on est passé de 36% à 46%. En comparant le Région de Bruxelles Capitale à la Belgique, on s'aperçoit donc que l'emploi y est structurellement et nettement plus qualifié que dans le reste du pays et ce, quel que soit le secteur d'activité »<sup>33</sup>.
- **Analphabétisme**
- **Population étrangère importante**
- **Revenu par habitant inférieur à la moyenne belge** (9,5%<sup>34</sup>).
- **Doublement du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration ces dix dernières années** (35,1% pour 2003<sup>35</sup>). « En 2003, Bruxelles enregistre un taux de 17,1 de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale pour mille habitants. En Wallonie, ce taux est de 10,7 et en Flandre de 4,1 »<sup>36</sup>.

Depuis, le milieu des années '90, **la population augmente à Bruxelles**. Entre 1997 et 2004, la population a augmenté de 50 000 habitants pour atteindre au 1<sup>er</sup> janvier 2004, 999 899 habitants soit 9,6 % de la population totale de la Belgique<sup>37</sup>. Cet accroissement est dû au solde migratoire positif, à l'augmentation des procédures de régularisation et de la natalité. « Ce taux d'accroissement de la population est plus important que dans les deux autres régions »<sup>38</sup>. « Le coefficient de vieillissement a diminué en Région Bruxelloise entre 1991 et 2003 alors qu'il augmentait en Flandre et en Wallonie. Entre 1997 et 2003, la population de moins de 50 ans a augmenté de 6,3% en Région bruxelloise alors qu'elle diminuait de 1,8% en Flandre et de 1,6% en Wallonie. A l'inverse, la population de plus de 50 ans augmentait de 8,6% en Flandre et de 8% en Wallonie alors qu'elle était stable à Bruxelles (+0,2%) »<sup>39</sup>. Nous assisterons à une augmentation de la population en âge de travailler plus marquée à Bruxelles que sur les deux autres régions.

## 2.2. Contexte politique

Face à la dégradation de l'emploi des bruxellois et de leur condition de vie, l'accord de Gouvernement du mois de juin 2004 a mis le **développement économique durable** au centre des enjeux.

Pour rencontrer cet objectif, le dialogue social devient un levier fondamental pour le développement économique et de l'emploi. Ainsi la promotion du Pacte social pour l'emploi des Bruxellois sera assurée auprès des secteurs professionnels, des entreprises et des organismes interprofessionnels. Le C2E<sup>40</sup> s'appuie sur les engagements pris par les interlocuteurs sociaux dans le Pacte social pour l'emploi des Bruxellois.

- Inadéquation des outils publics, particulièrement dans les interfaces formation/emploi ;

---

<sup>31</sup> Idem p. 76

<sup>32</sup> Idem p. 78

<sup>33</sup> Ibidem

<sup>34</sup> Observatoire bruxellois du marché et des qualifications, décembre 2004.

<sup>35</sup> 9<sup>ème</sup> rapport sur la pauvreté en région de Bruxelles Capitale, publié par l'Observatoire de la santé et du social, Bruxelles, avril 2004.

<sup>36</sup> Contrat pour l'Economie et l'Emploi, Bruxelles 2005 – 2010, annexe I p. 64.

<sup>37</sup> Chiffres issus du Contrat pour l'Economie et l'Emploi, Bruxelles 2005 – 2010, annexe I p. 65.

<sup>38</sup> Contrat pour l'Economie et l'Emploi, Bruxelles 2005 – 2010, annexe I p. 65

<sup>39</sup> Idem

<sup>40</sup> Le Contrat pour l'économie et l'emploi, Bruxelles 2005 -2010

Dans son analyse sur le paradoxe bruxellois, part importante dans le PIB et paupérisation d'une partie importante de sa population, le C2E relève plusieurs facteurs qui expliquent l'important taux de chômage de la Région :

- Faible niveau de bilinguisme
- Faiblesse de solidarité et d'engagement de certains acteurs économiques
- Le travail au noir
- L'écart entre l'offre et la demande d'emploi en terme de qualification et de compétences requises
- Les faibles connaissances professionnelles d'un grand nombre de jeunes qui entrent sur le marché du travail

**La contractualisation devient le levier indispensable pour mettre en œuvre un plan opérationnel qui propose des mesures concrètes concertées et l'engagement formel des différents acteurs socio-économiques.**

Dès lors, le C2E repose sur trois axes stratégiques :

1. *« l'accès des bruxellois à l'emploi »*
2. *la modernisation, la revitalisation et le redéploiement économique de Bruxelles*
3. *la mise à niveau des outils publics »*

Il comporte **7 priorités** dont la **réduction du chômage des bruxellois** et la **constitution de complémentarité emploi / formation / enseignement**

Les 7 priorités se déclinent dans **27 chantiers d'actions prioritaires** dont la **complémentarité et l'interface emploi/formation**.

*Durant l'année 2005, les chantiers feront l'objet de propositions et leur mise en œuvre sera démarrée.*

### **2.3. Pour conclure**

Pour Bruxelles, les projets européens sur l'axe « Formation – Emploi – Enseignement » dépendent de plusieurs DOCUP et notamment du DOCUP RBC pour l'emploi (matière bilingue) et du DOCUP Objectif 3 TROIKA (CF, COCOF et RW) pour l'éducation et la formation professionnelle (matière unilingue).

Afin de mieux répondre aux caractéristiques bruxelloises, l'idée d'un DOCUP bruxellois a été avancée. **Deux scénarii possibles pour la nouvelle programmation 2007 - 2013:**

- ✓ Maintien de l'actuel DOCUP TROIKA piloté par la RW.
- ✓ Création d'un DOCUP bruxellois piloté par la RBC en collaboration avec les quatre autres partenaires : COCOF, CF, Vlaamse Gemeenschap et le Fédéral en vue de recentrer sur Bruxelles les actions financées par les fonds européens. La gestion financière et administrative serait attribuée à une Agence FSE bruxelloise. Les partenaires s'accorderaient sur des objectifs communs en lien avec l'emploi, la formation et l'éducation sur Bruxelles. Les objectifs seraient repris dans un plan pluriannuel. La coordination institutionnelle se ferait sur la base d'un processus de collaboration calqué sur la méthode ouverte de coordination, structure plus souple qu'un accord de coopération.

Le deuxième scénario s'inscrit dans **un territoire régional clairement défini et intègre les Flamands de Bruxelles mais il sera difficile à construire pour les partenaires relevant de la Communauté française** notamment à cause du découpage institutionnel.

Quoi qu'il en soit dans les négociations, les **Bruxellois doivent faire valoir leurs critères et se battre pour maintenir l'enveloppe budgétaire actuelle**.

D'une manière synthétique et schématique, **les critères actuels pour l'octroi des Fonds européens** sont :

- la **population** quand il s'agit de programmes d'éducation (soit actuellement 56% pour les Flamands et 44% pour les Wallons) ;
- le **taux de chômage** quand il s'agit de programmes en faveur de l'emploi (combinaison entre **taux de chômage, taux chômage des jeunes et taux de chômeurs de longue durée**).

# Annexe 2 : extrait de l'avis de la CCFEE du 29 juin 2004

## **4. Recommandations et propositions de la CCFEE**

### ***4.1. Compte tenu de ces éléments, la CCFEE recommande :***

1. De construire un consensus des acteurs de terrain autour des besoins bruxellois prioritaires et d'une stratégie pour la relayer auprès des décideurs.
2. Dans un respect de simplification, de cohérence des politiques et des différents niveaux de pouvoirs belges, en particulier bruxellois, la CCFEE préconise un DOCUP bruxellois regroupant l'ensemble des entités bruxelloises : la Région de Bruxelles-Capitale, la COCOF, la Communauté française, la *Vlaamse Gemeenschap*. Si la CCFEE revendique un DOCUP bruxellois c'est pour que l'action des fonds structurels soutienne les priorités bruxelloises : formation, emploi, économie sociale, développement de quartiers, ...
3. la CCFEE recommande, en vue d'une meilleure réponse aux besoins bruxellois, une plus grande coordination au plan régional, principalement dans le cadre du PRD (Plan régional de développement) et du PARE (Plan d'action régional pour l'emploi), des différentes initiatives poursuivies dans le cadre des objectifs définis par les fonds structurels.
4. La CCFEE demande également une simplification des contrôles financiers et des modalités de financement de l'Europe, et le retour aux modalités de financement par avances comme antérieurement (cf. période 1994 – 1999).
5. La CCFEE demande le maintien d'un mécanisme de pré-financement principalement pour pour les opérateurs du groupe B (cf. annexe 3 du DOCUP de l'Objectif 3 Wallonie – Bruxelles).
6. La Commission demande une réflexion sur le degré de dépendance actuelle des opérateurs envers le Fond social européen.

### ***4.2. La CCFEE propose et informe des points suivants :***

1. La CCFEE maintiendra le groupe de travail qui se réunira en fonction de l'actualité (reprise des négociations à l'automne 2004) pour informer l'ensemble des opérateurs et pour aider à définir une position bruxelloise, respectueuse des besoins des Bruxellois.
2. Le groupe de travail devrait également, le cas échéant, aider les opérateurs à réorienter leurs actions en fonction des nouvelles priorités.
3. La CCFEE préconise le lancement d'une réflexion entre les acteurs bruxellois relative à la répartition des moyens alloués, aux délais dans la liquidation des financements et à la simplification des contrôles financiers. Cette réflexion devrait également aborder les problèmes et les pistes liés au pré-financement.
4. En terme de financement complémentaire, la CCFEE recommande le renforcement de la contribution des fonds sectoriels déjà concertée et négociée dans le cadre du Pacte social.
5. La CCFEE préconise la mise en place d'une structure de gestion financière qui permettra, quel que soit le mode de financement finalement retenu par l'Union européenne pour le futur "Objectif 2", de faciliter le pré-financement des opérateurs.
6. La CCFEE propose que le groupe de travail fonctionne durant toute la programmation actuelle de l'Objectif 3, jusqu'en 2006.

## **Annexe 3 : liste des participants aux réunions 2005 du groupe de travail**

Monsieur	Sylvain BERTRAND, Président
Madame	Cécile BRAYE, Bruxelles Formation
Madame	Bénédicte BURTON, Felsi
Monsieur	André DE BIE, Bruxelles Formation
Madame	Agnès DE GOUY, COCOF
Madame	Isabelle DESIR, Agence FSE
Monsieur	Georges DUBOIS, EFPME
Monsieur	Pierre-Alain GERBEAUX, FEBISP
Madame	Elisabeth JEROME, Cabinet DUPUIS
Monsieur	Alain LETIER, CEFA, chargé de mission FSE
Monsieur	Nicolas MARTIN, ML de Saint-Gilles
Madame	Sandrine MARY, CCFEE, Agent relais FSE
Madame	Martine QUEQUIN, EFPME
Madame	Isabelle RAUIS, Pacte territorial pour l'emploi
Monsieur	Valéry SOKIM, Bruxelles Formation
Madame	Anne-Françoise THEUNISSEN, CCFEE
Madame	Cathy VAN DER HEYDEN, Laboratoire d'Ergologie